

# La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 3.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC, — 26 NOVEMBRE 1866.

No. 61.



**ANTIME LAPORTE,**

**MORLOGER & BIJOUTIER.**

**PLACE DU MARCHÉ.**

**VILLE DE JOLIETTE.**

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment assorti de Bijoux, etc., aussi complet et aussi varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

**JOUEUX D'ENFANTS,**  
**MONTRES,**

**MORLOGES,**

**BAGUES,**

**BRACELETS,**

**ÉVANTAILS,**

**MIROIRS,**

**LUNETTES,**

**Etc., Etc., Etc., Etc.**

M. A. LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.

Joliette, 11 Avril 1866.

**J. B. ROLLAND & FILS,**

**LIBRAIRIES-ÉDITEURS.**

**ET IMPORTATEURS DE PRODUITS**

**FRANÇAIS, BELGES,**

**Allemands et Américains,**

**RUE ST. VINCENT 12 & 14,**

**MONTREAL.**

**ASSORTIMENT COMPLET**

**DE**

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de fantaisie; Cadres, Images, Médailles; Crucifix, Chapelets, Médailles et Bénédicteurs; Peinture; Cartes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Écrans, Statuettes en Porcelaine; Tapisserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence des Fabriques); Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Écoles.

**B. ROLLAND & FILS.**



**La Gazette de Joliette.**

*Journal Politique et Commercial.*

IMPRIME ET PUBLIE PAR

**A. FONTAINE,**

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

**Mardi et Jeudi.**

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

**DEUX PIASTRES PAR AN,**

*Invariablement payable d'avance.*

**CONDITIONS D'ANNONCES.**

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 30 cts., 2<sup>e</sup> cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui vont être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faut donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront être adressées franco de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

**OLIVIER & BABY.**

AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie

**JOLIETTE.**

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

**A. FONTAINE,**

AVOCAT.

RUE DE LANAUDIÈRE,

**JOLIETTE.**

**M. GRANGER,**

NOTAIRE.

St. AMBROISE DE KILDARE.

26 Décembre 1867.

**J. N. A. McCONVILLE,**

AVOCAT,

Suivant les différentes Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arthabaska.

**BUREAU à Joliette et à Drummondville.**

Joliette, 11 Avril 1866.

**B. PERRAULT,**

HUISSIER & ESCANTEUR.

RUE NOTRE-DAME,

**JOLIETTE.**

M. Perrault est escanqueur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada.

Joliette, 12 juillet, 1866.

**NARCISSE MARTEL,**

HUISSIER

De la Cour Supérieure.

Joliette, 11 Avril 1866.

**BARTH. VEZINA & B. DESORMIER,**

NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.

**DR. F. X. COTE**

**RUE ST. PAUL**

**JOLIETTE.**

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

**A VENDRE,**

**500,000 PIEDS**

**DE**

**BOIS D SCIAC,**

Consistant en MADRIERS de trois pouces

de 1ère. et de 2nde. qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCE

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1½ POUCE,

1ère, et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,

Lattes, Tringues,

*Etc., Etc., Etc.*

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux

**MEDERIC FOUCHER.**

St. Jacques de l'Angean, Avril

## Feuilleton.

**LA FILLE DU CONDAMNÉ**

PAR

**EUGÈNE DELIGNY.**

Suite.

VI.

LES WALDERSTEIN.

Madame Walderstein, mariée sous le régime de la communauté, avait enrichi la communauté de deux cent dix mille francs par son apport, et par différents héritages recueillis. Toutes les sommes qui avaient composé ce capital de deux cent dix mille francs, avaient en leur entrée régulière dans la caisse conjugale, et leur sortie non moins régulière dans les salons de Frascati, ou dans ceux du numéro 113, sur la table de trente-et-quarante; car Philippe Walderstein était incessamment tourné par sa passion du jeu. Cette passion, il ne pouvait pas la satisfaire quand il guerroyait; mais, dès qu'il avait des loisirs, il rattrapait le temps perdu. Ses loisirs ayant été nombreux, depuis le mois de mai 1814 jusqu'au mois de mars 1815, il les avait employés à son habitude, mais avec un succès auquel il n'était pas accoutumé. Il avait gagné deux cent quinze mille francs pendant cette première année de la Restauration, et il les avait déposés à la Banque de France avant de partir pour la dernière campagne de 1815. Il se permettait bien de doubler cette somme à son retour. Mais il ne put l'aventurer sur le tapis vert; la mort l'obligea à la laisser à la caisse de la communauté conjugale. Il ajoutait cinq mille francs à ce qu'il avait pris; ce n'était pas trop pour les intérêts.

Sa femme le pleura sincèrement, et n'apprécia pas l'immense service que le destin lui avait rendu, en rayant son époux du nombre des vivants. L'amour causait son ingratitude, excusons-la. Le général était un peu brutal, mais bel homme. Beaux ou laids, ornés de vertus ou entachés de vice, les hommes étaient rares à cette époque; quand on en avait un, on y tenait, quelles que fussent ses qualités ou ses torts.

Madame Walderstein était une jolie Lorraine, blonde, fraîche, potelée, et dont l'intelligence, naturellement étroite avait encore été rétrécie par l'admiration et l'inquiétude que lui inspirait son mari. Indépendamment du bonheur de perdre cet époux, d'autant plus adoré qu'elle avait vécu dans l'appréhension continuelle de recevoir la nouvelle de sa mort sur le champ de bataille, ou de sa ruine sur la table d'une maison de jeu, elle eut la chance d'être empêchée par son chagrin profond de s'occuper du placement de la somme de deux cent quinze mille francs que le général avait déposée à la Banque de France. Elle chargea un de ses cousins de cette affaire.

Ce cousin, nommé Georges Hébrard, était un ancien préfet de l'Empire qui n'avait pas offert ses services à la Restauration, et que la Restauration venait de remplacer une seconde fois, après le désastre de Waterloo. Bien qu'il fut très-hostile aux Bourbons, il fit taire toutes ses rancunes politiques, ne pensa qu'aux intérêts de sa cousine, et ne craignit pas de donner une marque de confiance au gouvernement en plaçant toute la fortune de Madame Walderstein dans la rente de cinq pour cent, dont le prix lui semblait avantageux. En effet, au cours de soixante et onze francs soixante centimes, le capital de deux cent quinze mille francs produisit un revenu annuel de quinze mille francs qui n'était soumis à aucun impôt.

Dans notre temps de luxe aussi insensé que la prospérité est fautive, ce revenu de quinze mille francs semblerait bien misérable, et suffirait à peine à défrayer la dépense personnelle d'une femme ayant un peu d'élégance; mais, en 1815, il satisfaisait amplement à tous les besoins d'une mère de famille. Madame Walderstein en économisa plus du tiers chaque année, vivant à Nancy, et habitant qu'elle était à mettre de l'argent de côté pour parer aux désastres dont l'avait constamment menacée la passion de son mari.

Son fils aîné, Charles, était âgé de quatre ans quand le général mourut. Naturellement destiné à la carrière militaire, il continua ses études pour en-

trer à l'École polytechnique, y fut admis, et en sortit avec un numéro d'examen qui le classait dans l'artillerie.

Pendant qu'il attendait sa nomination, son cousin Georges Hébrard vint passer quelques jours à Nancy, sa ville natale.

L'ancien préfet travaillait depuis deux ans chez Jacques Laffitte, et y occupait une place importante. Il avait toujours eu une grande influence sur les Walderstein. Le général le craignait, les autres l'aimaient. Cette influence était justifiée par l'affection très sincère qu'il avait vouée à ces membres de sa famille, et par une incontestable supériorité d'intelligence. Il était le parrain de Charles Walderstein, et n'ayant pas d'enfant, il avait pour ce jeune homme toute la tendresse d'un père.

Il lui dit le jour même de son arrivée à Nancy.

— C'est pour toi que je suis venu. J'avais d'abord écrit une lettre; mais elle eût été d'une étendue trop considérable, et elle eût développé impartitalement le sujet dont je veux t'en tenir sujet qui t'intéresse autant que moi, car il s'agit de ton avenir.

— Cher parrain répondit Charles Walderstein, la présence à Nancy me cause un grand plaisir; mais il me semble que mon avenir est décidé. Je tirerai le canon, puisque je suis canonnier. Si nous avons la guerre, je le tirerai sur les ennemis de la patrie; si nous continuons à avoir indéfiniment la paix, ce qui est le plus probable, je le tirerai sur les cibles du polygone.

— Cette perspective te plaît?

— Il fut bien qu'elle me plaise, puisque je ne peux pas en avoir d'autre.

— Tu desirerais entrer dans les ponts et chaussées?

— Oui, je le desirerais, parce que j'aurais été beaucoup plus tôt à Paris, j'aurais eu des routes, en creusant des canaux, ou en construisant des ponts, qu'en faisant mon métier d'artilleur dans des villes de garnison; mais mon numéro de sortie ne m'a pas donné droit à cet honneur. Je croyais pourtant l'avoir mérité, car je n'ai bronché sur aucune question dans les examens.

— Je le sais, dit Georges Hébrard, je ne suis pas venu ici pour l'adresser des reproches, crois le bien: tu ne mérites que des éloges. Tu as été brillant, très-brillant devant les examinateurs; mais ces messieurs ont pensé qu'ils seraient agréables au pouvoir en se montrant injustes envers le fils d'un soldat de la dernière guerre, envers un élève libéral, car tu es libéral.

— Oui s'écria le jeune homme avec orgueil, je suis libéral, et je m'en vante. Je soutiendrai toujours que la constitution de l'Empire avec l'article additionnel de 1815 était une belle constitution, et que nous n'en aurons jamais une meilleure.

— C'est mon opinion, répliqua l'ancien préfet; mais tu devras penser cela, et ne pas le dire: tu devrais même cesser de le penser, si tu veux faire ton chemin dans l'artillerie.

— Je renoncerais plutôt à faire mon chemin.

— Écoute-moi bien! Les examinateurs t'auraient déclaré fait sec, s'ils l'avaient osé. Un reste de vergogne les a retenus, et ils se sont bornés à te mal classer. Ils ont pensé que tu pouvais être dangereux dans une carrière civile et qu'en t'enrégimentant, la discipline et l'ambition auraient raison de tes opinions politiques.

Ils se sont trompés.

— Si tu ne te résignes pas à crier: "Vive le roi et son auguste famille!" quand même, à céder le pas à tous les gentilshommes comme un roturier bien appris; tu croupiras dans les grades inférieurs.

— Je croupirai, parrain.

— Mais tu souffriras, le découragement s'emparera de toi.

— J'aurai toujours la ressource de donner ma démission.

— Ah! tu attaques le vif de la question, s'écria Georges Hébrard. Tu prévois le renouvellement de la situation que les circonstances et ton caractère te feront infailliblement. Eh bien, cette démission libératrice que tu donneras dans quelques années, ne vaudrait-elle pas mieux la donner aujourd'hui?

— Aujourd'hui? répondit Charles Walderstein. J'aurais donc complètement perdu tout le temps que j'ai passé à l'École polytechnique?

— Non; car tu l'as très bien employé, en apprenant des choses que j'ignore, que je voudrais savoir, et que tu pourrais utiliser dans toutes sortes de professions civiles.

— Tu n'es pas homme à désespérer ton prochain, et surtout ton filleul: tu es signalé le mal, parce que tu connais le remède. Explique-toi donc tout de suite.

— En effet, j'ai quelque chose à te proposer. Depuis deux ans, j'étudie, chez Jacques Laffitte, les affaires de banque; j'en ai maintenant la pratique complète, et je me sens assez fort pour diriger un comptoir d'escompte que j'ouvrirai le mois prochain, sous la raison sociale Georges Hébrard et Cie. Le capital est de huit cent mille francs; j'en fournis le quart, c'est tout ce que je possède; le reste est apporté par des amis et des parents. Ta mère entre autres, me confie trente-cinq mille francs qu'elle a économisés sur son revenu depuis la mort de ton père. Je désire que tu collabores avec moi d'abord, et que, plus tard, tu sois mon associé. Nous nous amusons à gagner beaucoup d'argent; c'est le seul moyen d'avoir quelque influence aujourd'hui. Qu'en dis-tu?

— La proposition conviendrait-elle à ma mère?

— Oui, j'en suis sûr. Te convient-elle; à toi?

— Elle bouleverse tellement mes idées, que j'ai besoin de réfléchir. La nuit porte conseil, je te répondrai demain.

— L'aime à croire que le bonheur de porter un uniforme, de te montrer sous des couleurs voyantes comme un perroquet, ne compense pas à tes yeux les inconvénients que je t'ai signalés? dit l'ancien préfet.

— Non, répliqua Charles Walderstein, je suis au dessus de ces puérilités.

Il parlait sincèrement; car, le lendemain, il accepta l'offre de son cousin. Bien qu'il n'eût été appelé par aucun précédent dans la finance, il y apporta une aptitude remarquable. Cette aptitude, il l'eût déployée dans toutes les professions, celle de poète exceptée. C'était un homme distingué, mais d'esprit positif, dépourvu de toute fantaisie. L'École polytechnique produit rarement un révéru.

Georges Hébrard et Cie ayant réussi dès leur début, on dit qu'il avait du bonheur. Mais, leur succès se prolongeant, on reconnut qu'ils avaient de l'habileté. Le bonheur peut durer quelque temps; il ne dure pas toujours s'il ne s'appuie pas sur un mérite réel. Pour conserver simplement ce qui est acquis, il faut être doublément fort. Georges Hébrard et Cie grossirent leur actif d'année en année. Leur grande tactique consistait à réserver constamment une partie du capital, afin de pouvoir acheter des choses dépréciées, quand les circonstances étaient désastreuses, et dont la valeur se doublait, se quadruplait, quand les circonstances redevenaient favorables. Aussi n'étaient-ils pas les ennemis des crises et des révolutions, au contraire, les amis naturels. Les événements de 1830 furent pour eux l'occasion de bénéfices immenses.

A cette époque, Georges Hébrard cessa d'être le gerant, et ne fut que le principal commanditaire de la maison de banque déjà réputée de premier ordre, et qui prit la nouvelle raison sociale: Charles Walderstein et Cie.

L'ancien préfet n'était entré dans la finance que pour obtenir de l'influence, et arriver à la députation. Son but fut atteint en 1830; une ville du Nord l'élu membre du corps législatif. Il siégea nécessairement au centre; il considérait le gouvernement de Juillet comme son œuvre, et voulait le conserver. Désormais absorbé par la politique, et tourmenté par l'ambition de faire partie d'un ministère, la maison de banque ne lui inspira plus qu'un intérêt secondaire.

On crut qu'elle s'amointrait sous l'unique direction de Charles Walderstein, on se trompait, elle devait s'élever encore. Le vrai banquier, l'homme aux grandes combinaisons, c'était lui. Depuis deux ans déjà, alors qu'il en avait à peine vingt-huit, il conduisait tout en maître absolu, pendant que son cousin savait le gouvernement de la Restauration.

Charles Walderstein était pourtant libéral aussi; mais *age quod agis* était sa devise, il consacrait tout son temps toute son intelligence à ses affaires de banque.

En 1831, son ardeur redoubla, non parce qu'il était complètement seul à la tête de la maison, mais parce qu'il s'efforçait d'oublier dans un travail incessant le chagrin que lui faisaient éprouver la mort récente de sa femme, et la crainte de ne pas conserver la fièle pe-

tite fille qu'elle lui avait laissée. A ce chagrin que le temps ne calmait pas, s'ajoutèrent plus tard de nombreux ennuis causés par son frère Henri Waldenstein, dont l'adolescence était fort inquiétante.

Ce jeune homme, après avoir terminé de très mauvaises études au collège de Louis-le-Grand, avait déclaré qu'il voulait être militaire, et s'était préparé aux examens d'admission à l'École polytechnique. Il y fut repoussé. Cela devait être; il n'avait rien appris, il ne pouvait pas répondre aux questions posées. Il se présenta à l'école de Saint-Cyr et y subit le même échec également mérité. Il ressemblait à sa mère, comme elle, il était blond, rose, potelé; comme elle, il était doux, bienveillant, et pauvre d'esprit; mais il n'avait pas comme elle le goût de l'épargne; il avait le goût opposé. C'était une nature molle, facile à dominer, recevant toute les impressions, les bonnes et les mauvaises, n'ayant en réalité qu'un seul vice, mais un vice capital, et qui en engendrait une toute d'autres: il était paresseux.

(A Continuer.)

“LA GAZETTE DE JOLIETTE.”

JOLIETTE, 26 NOVEMBRE 1868.

LA COMPAGNIE VOLONTAIRE DE JOLIETTE.

M. le Major D'Orsonnens vint dernièrement pour visiter et inspecter la compagnie militaire du collège de cette ville, se rendit à l'Hôtel de ville—où une nombreuse assemblée l'attendait. Il fut satisfait du résultat de l'assemblée et promit, le soir des carabines, accoutrements & munitions pour la compagnie volontaire qui vient de se former. Cette compagnie est la première à donner l'exemple, et à s'enrôler avec ardeur sous la nouvelle loi.

M. le Capitaine Shepperd fait de généreux sacrifices pour les succès de son entreprise; et certes il peut se flatter de réussir.

Voici comment *La Minerve* du 21 rapporte les faits véridiques:

“ Nous apprenons avec plaisir que lors de la visite du Major de Brigade, M. d'Orsonnens à Joliette les citoyens influents de cette ville ont convoqué une assemblée publique où l'on a discuté la nécessité de former une compagnie volontaire et de montrer que les Canadiens-Français savent aller de l'avant quand il devient nécessaire de prouver leur patriotisme et leur loyauté. Le Major d'Orsonnens ouvrit la séance en expliquant les avantages qui peuvent résulter de l'enrôlement volontaire, du cas que les Canadiens-Français doivent en faire, et de l'empressement qu'ils doivent y mettre pour ne pas se laisser dépasser par les habitants des autres provinces canadiennes. M. Baby, C. R., prit ensuite la parole et assura M. le Major de Brigade au nom de ses concitoyens de leurs intentions généreuses et du dévouement qu'ils mettraient à la chose militaire. Après lui M. Martel et M. Fontaine, tous deux avocats, prirent aussi la parole.

Les résultats de l'assemblée furent excellents. Les personnes les mieux posées se sont enrôlées comme simples soldats. On nous dit que quatre avocats, cinq notaires et une quinzaine de marchands tous personnes de position et d'influence ont donné leurs noms.

Ce mouvement mérite d'être noté. Il serait même bon de signaler les noms des membres de cette compagnie comme étant ceux qui donnent les premiers sous notre nouvelle loi de milice, l'exemple du sacrifice et de l'amour national.

Nous souhaitons à cette nouvelle compagnie tous les honneurs qu'elle mérite; nous sommes certain d'ailleurs que sous l'habile direction de son capitaine et la protection du Major de Brigade tout ira pour le mieux.

On devrait se rendre compte d'avantage dans les campagnes comme dans les villes de la nécessité qu'il y a de former des compagnies de volontaires pour se soustraire à la conscription. Le service militaire n'est pas une si terrible chose et comme, d'ailleurs, il est inévitable, il vaut mieux le choisir sous sa forme la plus acceptable.

RETOUR DE ROME.

Les zouaves s'en reviennent par petits détachements, les uns après les autres, comme ils sont partis. Ils n'ont pas eu le temps ni l'occasion de croiser le fer avec les Garibaldiens. Mais ils ont eu à subir d'horribles maladies, dont les suites peuvent être très fâcheuses, sinon mortelles. Ils ont donné la preuve de leur foi courageuse et de leur sincère attachement au St. Père.

M. Lyonnais est de retour depuis quelques temps; M. G. Drolet et M. P. Urgel Duprat sont arrivés de Vendreuil à Montréal. M. Drolet est bien portant mais M. Duprat est encore paralysé.

La plupart des zouaves Canadiens ont ressenti les atteintes de maladies souffrantes. M. G. Panneton et M. Os. Melançon sont encore malades. Le climat étranger, les fatigues de l'exercice qu'ils font ne sont pas de nature à donner de l'embonpoint.

Nous avons reçu une lettre de M. Jos. McGown, de cette ville, maintenant en rôle dans la milice pontificale.

Ce brave soldat du Pape, s'intéressa comme tous ses compagnons d'armes de Joliette aux nouvelles de notre ville. Il demanda l'envoi de notre journal; nous nous faisons un vif plaisir de nous rendre à leur demande. Ils n'ignorent pas que nous suivons avec intérêt toute les phases de leur expédition.

Nous avons parmi cette milice du Pape, des amis et des connaissances à qui nous portons un haut intérêt et pour les succès de qui nous faisons des vœux sincères. Ils soutiennent à Rome l'honneur de Joliette; qu'ils y donnent la mesure de la foi canadienne de notre ville, et il faut au combat qu'ils se rappellent que nous les suivons et leur crions: *Courage, aime Dieu et va ton chemin.*

CHRONIQUE DE LONDRES.

Le théâtre représente une salle d'Old Baily. Au fond, une porte communiquant à la cour des assises criminelles. Au milieu, une table avec tout ce qu'il faut pour écrire. Fenêtres à droite et à gauche, au premier plan.

Un bon feu dans l'âtre. Une carafe sur le manteau de la cheminée, avec verres.

DRAMATIS PERSONNE.

Le président du jury. Onze jurés.

La scène se passe le 3 nov. 1868.

Au moment où la toile se lève, on voit les douze jurés, dont quelques-uns mal peignés, entrer par la porte qui communique à la salle du tribunal. Par la porte entrouverte on voit les perquisitions des juges et des avocats s'agiter en tous sens.

Les jurés regardent autour d'eux d'un air craintif et s'interrogent du regard comme pour savoir ce qu'il leur reste à faire.

Le président.—Messieurs, si j'en juge d'après la nature du crime sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, les débats ne seront pas longs, et nous parviendrons sans peine à nous entendre. Néanmoins, je vous convie, messieurs, à prendre une chaise, afin que nous puissions procéder avec tout le calme et la dignité que comporte la haute mission qui nous incombe.

Les jurés s'assient en silence.

Le président.—Le cas est grave, messieurs. L'accusé sera-t-il pendu ou ne le sera-t-il pas? Questions capitales! Le coin de la victime est entre vos mains; le bourreau attend vos ordres.... Je ne chercherai pas à vous le cacher; votre mission est délicate. Ce matin encore vous vendiez derrière vos comptoirs du sucre pilé et des confitures auxabricots; vous voilà maintenant, d'un coup de baguette, appelés à faire pendre vos semblables.

Les jurés.—Hear! hear! (Bien! bien!)

Le président.—Ces acclamations vous honorent, messieurs, en même temps qu'elles prouvent que vous pouvez passer sans transition de la mélasse au banc d'un jury et mêler agréablement la *dulce à l'acide*.

Un juré.—Dépêchons-nous d'expédier l'affaire; je reçois à dîner le cousin de ma femme.

Les jurés.—Hear! hear!

Le président.—Vous savez, messieurs, que nous ne pouvons sortir de cette enceinte avant d'avoir rendu un verdict. La porte est fermée à double tour, et la clef est dans la poche de l'huissier. Il faut que nous parvenions à nous entendre, au risque de mourir de faim.

Les jurés.—Hear! hear!

(Ils sortent chacun un pain de deux livres de la poche et un gros morceau de saucisson enroulé dans un morceau de journal. Ils se mettent à manger avec appétit. L'un d'eux passe une tranche de saucisson au président.)

Le président.—Merci, monsieur.... Oubli au risque de mourir de faim. La loi est sévère à cet égard. Quels que soient ses abus, nous devons la respecter.

Un juré.—Passons au verdict; le cousin de ma femme doit être arrivé; je n'aime pas le laisser seul.

Le président.—Puisqu'il y a votre femme!

Les jurés.—Hear! hear!

Le président.—Je n'ai pas besoin, messieurs, de revenir sur les détails de l'affaire; ils sont bien simples: le docteur W. Whitehead, de Portland-road, Chelsea, a administré une forte dose de poison à Mrs. Elewes, une dame de soixante ans, dont il est l'héritier direct. Le crime est patent, irréfutable. Prendrons-nous l'accusé?

(Silence solennel de quelques secondes.)

Le président.—Je comprends votre hésitation, messieurs; la première fois que j'ai pendu un homme, j'éprouvai une émotion semblable. Mais, comme j'en ai déjà pendu deux dans ma vie, je m'y suis fait. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Messieurs, il commence à se faire, et les juges n'attendent que nous pour s'en aller.

Un juré.—Eh bien! parlons de suite.

Le président.—Pas avant de nous être entendus. Procédons par ordre.

Juré no. 1, quel est votre avis? Le pendrons-nous ou ne le pendrons-nous pas?

Juré no. 1.—Le fait est, messieurs, que le docteur Whitehead est venu il y a quelques temps chez moi et a sauvé mes deux enfants de la petite vérole. En conscience, je ne puis pas pendre cet homme. S'il a tué une vieille femme, il a sauvé deux enfants; donc il reste une personne en sa faveur.

Le président.—Alors votre verdict est....

Juré no. 1.—Non coupable.

Le président.—Très-bien! Et vous, juré no. 2?

Juré no. 2. *achevant son saucisson.*—Ma foi, je me soucie fort peu du docteur Whitehead! Qu'on le pend ou qu'on ne le pend pas, ça m'est égal. Si je suis ici, ce n'est pas pour mon plaisir, c'est le sentiment du devoir.... Sur ce, faites ce que vous voudrez du docteur Whitehead.

Le président.—J'insérerais alors non coupable. Passons au juré no. 3.

Juré no. 3.—La plaignante....

Le président.—La pauvre chère âme ne se plaint plus depuis longtemps.

Juré no. 3.—La défunte, messieurs, ne devrait nous inspirer aucun sentiment de pitié. Le coroner a dit qu'on avait trouvé dans son estomac une livre de porc rôti aux haricots. Si une autre chose avait avalé une livre de porc rôti aux haricots et allait se coucher là-dessus, je ne lui donnerais pas un quart d'heure de vie. Ainsi donc: non coupable.

Le président.—Bien! très-bien! Qu'en dit le no. 4?

Juré no. 4.—Whitehead est un misérable je le sais. Eh bien! qu'on l'enferme pendant une quinzaine de jours à la prison pour dettes de Whitecross.—J'y ai été moi-même deux mois—et vous le punirez davantage que si vous le pendiez haut et court.

Le président.—Encore un non coupable. Quel est l'avis du no. 5?

Juré no. 5.—Je pense, quant à moi, que l'on est compliqué à mourir naturellement si l'on ne se met pas au régime des pilules Holloway et des gilets de flanelle de Brown, lesquels ont guéri radicalement la pauvre Mrs. Jollyboys, après quarante jours de souffrances atroces. Par conséquent, Mrs. Elewes n'ayant pas suivi le dit régime, sa mort me paraît naturelle.

Le président.—Très-bien! Au tour du no. 6.

Juré no. 6.—Monsieur rappellerai toute ma vie un certain pot d'étain contenant deux shillings six pence placé sur un comptoir; je fus accusé de l'avoir pris, et je regus une si bonne frotte que je jurai solennellement que chaque fois qu'on accusait quelqu'un d'avoir volé quelque chose, je prendrais la défense du voleur.

Le président.—Par conséquent, votre verdict est non coupable! Très bien! A vous, no. 7.

Juré no. 7.—Il me semble, messieurs, que vous avez jusqu'à présent oublié un point principal. Si l'on pend le docteur Whitehead, est-ce que cela fera ressusciter la veuve Elewes? Non, n'est-ce pas? En ce cas, qu'on laisse ce pauvre diable tranquille.

Le président.—Nous voici enfin au no. 11.

Juré no. 11.—Je me déclare pour la culpabilité de l'accusé.

Tous.—Sa culpabilité! Vous n'y pensez pas!

Le président.—Mais vous êtes le seul!

Juré no. 11.—Peu m'importe; j'agis selon ma conscience.

Le président.—Vous n'ignorez pas qu'il faut que notre verdict soit unanime. Il faut que les douze voix soient toutes pour ou contre. Rangez-vous du côté de la majorité.

Juré no. 11.—Je ne puis.

(La perplexité la plus grande se lit sur tous les visages.)

Juré no. 2.—Sacrébleu! J'ai déjà digéré mon saucisson. Je demande qu'on s'en aille.

Juré no. 4.—Et le cousin de ma femme!... Au nom du ciel, monsieur, laissez-vous toucher!

Le président.—Nous sommes ici jusqu'à demain matin.

Juré no. 11.—J'attendrai.

(Il tire de sa poche une bouteille et deux tranches de jambon.)

Le président.—Il triche!... il veut nous affamer.

Juré no. 2 à juré no. 11.—Vous êtes décidé à ne pas vous rendre?

Juré no. 11.—Très-décidé.

Juré no. 2.—En ce cas, messieurs, montrons lui que notre âme est à la hauteur de notre mission: colons courageusement. Que l'on pend Whitehead, un docteur de plus ou de moins....

Tous.—Hear! hear!

Le président.—Très-bien! Ces sentiments vous honorent.... Messieurs, veuillez vous recueillir un instant; nous allons rentrer dans la salle du tribunal. (Ils sonnent, la porte s'ouvre, et le jury va reprendre silencieusement sa place.)

Le président d'une voix grave.—Après avoir mûrement examiné cette pénible affaire dans ses plus minutieux détails, nous avons reconnu à l'unanimité l'accusé coupable.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

S. G. Mgr. de Montréal a fait hier l'ordination suivante, à l'église du Gesù:

*Prêtres*:—J. P. Ledur, du diocèse de Montréal; L. H. Paré do; L. M. Dugas do; F. Corbeille do; J. Bonin do; M. Gaudet do; F. H. E. Hudon, de la société de Jésus; P. Beaudet, de l'Ordre des clercs de Sainte-Croix; et M. Munnville, de l'Ordre des clercs de St. Vincent.

*Minors*:—J. H. Sullivan, du diocèse de Brooklyn, E.-U.; J. French de la société de Jésus; L. J. Grenier do; J. E. Desy, do; et M. E. V. Hudon do.

*Tousuris*:—M. R. C. Déary, du diocèse de Montréal; A. O. Sauve, do; et J. Hebert, de la société de Jésus.

Voici le nom des membres du clergé présents à l'ordination:

Archidiacre: le R. P. Vignon, Recteur du Collège Ste. Marie.

Père assistant: M. l'abbé Vacher du Séminaire de St. Sulpice.

Maître de Ceréniques: M. Dufresne, de l'Évêché, R. P. Gatiéau, du Collège de St. Lawrence, R. P. Fournier, O. M. I.

M. T. Gaudet et Légaré, du collège de l'Assomption; Baudry, curé au Côtéau St. Louis; L. Paré, curé de l'Ange Gard en; D. S. Ramsay; O. Leblanc, vicaire à Sorel; C. Brouillet, de l'Évêché; Charles Larose, du collège Terrencebonne; Boissonneault, vicaire au Sault-au-Récollet; Salmon, vicaire à St. Henri des Tanneries; Barnabé, Dufort; Thibodeau, vicaire au Côtéau St. Louis et plusieurs autres dont les noms nous échappent. De plus, tous les Pères et Scholastiques du Collège Ste. Marie.—*N. Monde.*

UN ENFANT SANS TÊTE. Il faut le voir pour le croire. L'enfant à cinq ans; il n'a pas, il n'a jamais eu de tête ni rien qui y ressemble, et la privation de cet organe, généralement considéré comme essentiel, ne l'empêche pas de se porter à merveille. La chose est bizarre à première vue, mais elle s'explique de la manière la plus simple et la plus naturelle si l'on veut se donner la peine de remonter aux sources.

La mère de l'enfant (nous taisons son nom par discrétion) avait pour mari un soldat d'un régiment de l'Illinois, qui eut la tête emportée par un boulet de canon à la bataille de Lexington (Missouri). Sa femme était à ses côtés sur le champ de bataille et bien que ce fut une femme forte, qui en avait déjà vu de dures elle ne put retenir un frisson quand son mari tomba décapité entre ses bras, l'inondant de sang des pieds à la tête. Toutefois, en personne habituée aux hasards de la guerre, elle domina vite cette première sensation désagréable et se figura que la chose n'aurait pas de suite. Elle se trompait; la commotion avait été assez violente pour produire une révolution intérieure dont l'effet fut visible, lorsque naquit le fils que le défunt lui avait laissé pour gage de son amour et pour héritage.

Le médecin qui reçut cet enfant à son entrée dans la vie manifesta d'abord un profond étonnement, puis une joie des plus vives, dans la persuasion que la mère allait lui faire don de ce petit être pour le placer dans un bonnel à esprit de vin. Mais, comme le nouveau-né était parfaitement vivant, sa mère s'opposa aux intentions conservatrices du docteur et garda le bébé.

Un bel enfant, du reste, irréprochablement conforme, sauf qu'il n'avait pas de tête. Son extrémité supérieure se terminait aux épaules, réunies l'une à l'autre et présentant, à l'endroit où le cou se trouve d'ordinaire, une petite protubérance arrondie en forme de pain de sucre. Le visage est situé au beau milieu de la poitrine, ce qui n'est pas d'un aspect désagréable, mais ce qui est incommode pour l'enfant quand il veut regarder derrière lui; du reste, la généreuse nature a établi une sorte de compensation à cette difficulté, donnant à ce petit être deux yeux d'une vivacité et d'une mobilité extraordinaires, dont l'un peut aisément regarder l'orient pendant que l'autre contemple l'occident.

Le corps, nous l'avons dit, abstraction faite du chef, est très bien conformé. Depuis les épaules, qui forment l'extrémité supérieure, jusqu'au nez, placé vers le milieu de la poitrine, la peau est d'une blancheur de neige; depuis le nez jus qu'au haut des cuisses, elle est rouge sang (l'effet de celui répandu par le père sur les vêtements de la mère); enfin toute la partie inférieure est noire d'ébène. Les gens de l'art étaient très intrigués de cette troisième couleur, mais on en a une explication très plausible: on se battait pour les nègres.

Cet enfant, remarquable à tant de titres, a cinq ans aujourd'hui, et vit avec sa mère, dont il est le très légitime orgueil, sur les bords de la rivière Spoon dans l'Illinois. Personne ne passe dans la localité sans aller le visiter. Ajoutons pour ne rien oublier, qu'il a une très jolie voix et paraît doué d'aptitudes musicales peu communes.

Les personnes à qui l'étrange et de ce phénomène inspireront des réflexions dans le genre de celles qui ont rendu illustres le nom Thomas peuvent voir,

gratis, dans le bureau des principaux journaux de New-York, un certificat constatant la parfaite exactitude des faits et signé de plus de cinquante noms honorables, ecclésiastiques, médecins, avocats etc., etc. Elles peuvent aussi, si elles le préfèrent, faire une excursion dans l'Illinois: car la vue n'en coûte rien.

PREPONS NOS SÉANCES.

Ce soir, les séances régulières de l'Institut vont recommencer. Les membres sont priés de se rendre en foule—des questions importantes vont être discutées; de nouveaux membres vont être admis; et l'Institut va continuer à se montrer à la hauteur qu'il a atteint jeudi dernier.

—Quelques détails intéressants sur les effets du tabac à fumer sur les enfants. Le docteur spécialiste Décaisse a observé trente-huit enfants de neuf à quinze ans, faisant un usage plus ou moins grand de tabac à fumer; et il a noté des effets qui sont redoutables; il importe par conséquent d'avertir les parents et les instituteurs.

Voici les conclusions de M. Décaisse. 10. Quoique difficiles à apprécier chez tous les sujets, les effets pernicieux du tabac à fumer sur les enfants sont incontestables.

20. L'usage, même restreint, du tabac à fumer chez les enfants, amène souvent altération du sang et les principaux symptômes de la chloro-anémie: la pâleur du visage, l'amaigrissement, le bruit du souffle aux carotides, les palpitations du cœur, la diminution de quantité normale des globules sanguins, les difficultés de digestion, etc.

30. Le traitement ordinaire de la chloro-anémie et de l'anémie ne produit, en général aucun effet tant que l'habitude persiste.

40. Les enfants qui fument accusent en général une certaine paresse d'intelligence et un goût plus ou moins prononcé pour les boissons fortes.

50. Chez les enfants qui cessent de fumer et ne sont atteints d'aucune lésion organique, les désordres de l'économie que nous venons de signaler disparaissent souvent très promptement et presque toujours sans laisser aucune trace.

Nouvelles et Faits Divers.

— Nous regrettons d'apprendre que l'atelier de l'Événement a failli devenir la proie des flammes dans la nuit du 17, après que le même désastre eut menacé sérieusement et dans la même nuit le grand établissement du *Journal de Québec*. Heureusement que les dommages ont été peu sérieux chez nos confrères, et qu'ils ont eu à se louer de l'activité des pompiers de leur ville. Nous les en félicitons cordialement.—*N. Monde.*

SUICIDE.—Le 14 courant, François-Xavier Leroux, un des habitants des plus à l'aise de la côte St. George, de la paroisse de St. Polycarpe, dans le comté de Soulanges, s'est pendu, dans sa grange, avec une paire de guides. Dans la journée, sa femme, étant allée dans cette grange, y remarqua une sorte d'échafaud que son mari avait dressé; elle s'empressa de le détruire; ce qui n'empêcha pas que quelques instants après on le trouva pendu au même endroit et mort. L'individu faisait un abus excessif de boissons fortes depuis une couple d'années.—*Minerve.*

VISITE DE LA PRISON DE TROIS-RIVIÈRES. —Durant la journée d'avant-hier, l'Hon. Juge Polette a fait la visite de la prison, accompagné de M. Sévère Dumoulin, J. P., de M. le Sheriff de Niverville, de M. le Greffier de la Paix, des docteurs Badaux, père et fils. Après un examen attentif des prisonniers, il a été reconnu que Ambroise Lachance, Alexandre Belle-Isle, et Trefflé Loupré sont pris d'aliénation mentale et tous trois vont être expédiés à Beauport.—*Constitutionnel.*

—La science vient de faire une effroyable découverte. On annonce de Turin que le professeur Casturani, le célèbre oculiste, a trouvé le moyen de tuer les animaux en leur insufflant de l'air dans les yeux. Quelques secondes suffisent pour l'opération, qui, paraît-il, ne cause pas une grande souffrance. Des expériences ont été faites à l'école royale vétérinaire, et ses expériences ont parfaitement réussi.

En quelques minutes, quatre lapins, trois chiens et un bouc ont passé ainsi de vie à trépas. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce perfectionnement de l'art de tuer, c'est qu'il ne laisse aucune trace et qu'il est aussi applicable aux hommes qu'aux animaux; s'il en est vraiment ainsi, espérons au moins que le procédé est assez compliqué pour qu'on éprouve des difficultés à s'en servir.

MEURTRE A ST. SYLVESTRE.—On écrit de cette paroisse au *Mercury* qu'un huissier vient d'être assassiné dans les circonstances que voici:

Il paraît que l'huissier Donahue avait acheté un billet d'été depuis longtemps

par un nommé Smilie, contre qui il avait une dent.

Smilie ne payant pas, Donaghue se fit un plaisir de le poursuivre et obtint jugement contre lui. Puis, voulant à la fois savourer sa vengeance et veiller à ses intérêts jusqu'au bout, il alla lui-même presider à la saisie des meubles et effets de son débiteur.

Il était dans le feu de la besogne, saisissant vieux fauteuils et tables boiteuses, portants de famille et jouets des bambins, lorsque la porte s'ouvrit avec fracas et Smilie parut sur le seuil, la figure contractée, l'œil en feu, un pistolet à la main.

Donaghue comprit ce qui allait arriver et voulut fuir. Mais Smilie lui cria d'une voix étranglée, d'arrêter ou qu'il était mort. Et dans le même moment, braquant sur lui son pistolet, il fit feu.

Donaghue tomba à la renverse grièvement, sinon mortellement blessé.

Le meurtrier a pris la fuite immédiatement et l'on pense qu'il est parvenu à traverser la frontière.—Événement.

UNE TRISTE HISTOIRE.—Il nous revient des mines de la Chaudière un récit navrant.

Il y a quelques semaines un vieillard nommé Thomas Slewey, du Canton de Cranbour e, Dorchester, quitta les mines pour s'en retourner dans sa famille. Sur sa route, il avait à traverser un bois long de douze milles qu'il connaissait bien. Mais chose étrange! il perdit sa route et s'égarra.

N'entendant plus parler de lui et concevant quelques vagues soupçons, plusieurs de ses amis se mirent à sa recherche. On parcourut le bois en tout sens et l'on finit par découvrir ce pauvre vieillard étendu dans la neige au pied d'un arbre. Il était mort, son petit bagage et ses provisions étaient près de lui tels qu'ils étaient au départ.

Étendu de fatigue, saisi par le froid, il sera venu se coucher au pied de cet arbre, et, recommandant son âme à Dieu, il aura attendu la mort qui n'a point tardé à venir mettre un terme à ses angoisses.—Idem.

—La Cour de Toronto doit s'occuper aujourd'hui même de la question de savoir si un nouveau procès aura lieu au sujet de Whelan. Elle passera en revue la décision du Juge en chef, qui refusa, on se le rappelle, de permettre au prisonnier de recuser des jurés pour cause ou sans cause, avant que les récusations péremptoires, au nombre de vingt, eussent été épuisées par la défense. Whelan a été expédié de Ottawa à Toronto vendredi soir dans un train spécial. L'Hon. J. H. Cameron comparait pour lui.—Ordre.

—Les élections en Angleterre sont à peu près terminées. On porte la majorité des libéraux à 150. Les élections doivent se terminer cette semaine.

—Vendredi matin, au moment où le train de fret du Haut-Canada allait entrer à la station de la Pointe St. Charles, un aiguilleur du nom de James Dunlop, qui était sur le toit des chars tomba entre deux wagons, en voulant sauter de l'un à l'autre. Quand on s'aperçut de sa disparition, on fit des recherches et on le trouva accroché dans les roues du dernier char. Il était sans vie et horriblement mutilé. Le malheureux laisse une femme et quatre enfants: il était âgé de 38 ans.—L'Ordre.

—Vers 2 1/2 heures vendredi après-midi un jeune homme du nom de Charles Léveillé, qui travaillait comme apprenti dans la petite rue St. Jacques à une maison en construction, et appartenant à M. Henry Judah, tomba tout à coup d'un échafaud du quatrième étage sur lequel il était monté, et se tua du coup. Ce jeune infortuné n'avait que 24 à 25 ans et était, nous, dit-on, le seul soutien de sa vieille mère.—Idem

NOYÉ.—Le neuf du courant, M. François Gagné partait de St. Eusèbe de Stanford pour aller faire à Québec un paiement sur une terre qu'il avait achetée pour un de ses fils dans Ste. Sophie d'Halifax. Il avait terminé sa transaction et traversait le fleuve le lendemain pour reprendre les chars et regagner sa demeure, lorsque sur le pont d'arriver à Lévis, il tomba à l'eau ayant voulu sauter à terre avant que le bateau fut arrivé au quai. On fit en vain des efforts pour sauver le malheureux qui s'est noyé. A l'heure qu'il est on n'a pas encore retrouvé son corps. Il laisse une épouse et plusieurs enfants. C'était un homme qui jouissait d'une bien bonne réputation et qui était très aimé.—U. des C. de l'Est.

VARIÉTÉS

AU PALAIS.—On entend la déposition d'un forçat. Le Président.—Voyons, Hiroux, dites-nous bien la vérité. Hiroux.—Je jure... Le Président.—Vous savez bien que vous ne pouvez pas jurer. Hiroux.—Je jure sur votre honneur, monsieur le président, que... —Henri Murger et Henri Monnier dînaient chez Nadar. Ils admirèrent

beaucoup le négro de l'établissement, à qui l'on avait, pour cette solennité, fait arborer une superbe cravate blanche.

—Quelle idée, demanda Murger à Nadar,—de mettre une cravate blanche à ce négro!

—Mais, dit Henri Monnier, c'est très nécessaire... c'est pour savoir où la tête commence.

Mariage.

—A Berthier, le 18 du courant, par l'Abbé E. R. Gagnon, curé du lieu, Jos. ph Henri Bédouveau, Ecr., M. D., de Sorel, a Delle Marie-Louise Doucet, troisième fille de Norbert Doucet, Ecr., N. P., de Berthier.

—A Caumont, le 9 du courant, par l'Abbé D. Racine, Thomas T. Nesbitt, Assistant Secrétaire du Département des Travaux Publics de Québec, a Mademoiselle Wilhelmine Duberger, fille de M. Gex, Duberger, Agent des Bois de la Couronne au Saguenay.

DÉCÈS.

A Ste. Héleine, le 12 courant, à l'âge de 47 ans, Raymond Brien, Ecr., Notaire.

A Montréal, le 23 courant, à l'âge de 47 ans, L. H. Isaac Duhaat, Ecr., médecin.

Commerce

MARCHE EN GROS

(De la Minerve.)

Montréal, 4 Novembre 1868.

Farine par qt. de 196 lbs.—super extra \$3.00 à \$3.10; extra 2.90 à \$3.00; de 200, 2.40 à \$2.50; supérieure, blé du Canada, \$2.50 à \$2.60; supérieure, blé de l'Ontario, \$2.00 à \$2.10; supérieure, blé de la cote, \$1.00 à \$1.10; supérieure No. 2, \$1.80 à \$1.90; No. 1, 4.45 à 4.50; moyenne, \$1.00 à \$1.20; recouper, \$1.00 à \$1.00; farine en sac, 2.50 à \$2.00 par 100 lbs, selon la qualité.

Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du Haut-Canada, de \$0.00 à 0.00; blé du printemps de Chicago de \$0.00 à 1.10 et de Milwaukee, de \$0.00.

Foin, par 60 lbs.—Nominaux, 0.00 à 0.00.

Blé d'Inde, par 56 lbs.—Nominal 83a 80 c.

Avoine, par 32 lbs.—Dernières ventes de 50 à 52c, en magasin.

Alcalis, par 100 lbs.—Potasse, premières 5.70, à 5.75; seconde, 4.80. Perleuse, nominal première 4.25 à 0.00.

Lard, par qt. de 200 lbs.—Marché plus serré; Mess de 23.75 à 24.00; Mess mineur, à 00.00; Prime Mess à 17.00; Prime à 15.00.

Beurre, par lb.—Pour qualité ordinaire de choix, 20 1/2 à 21 1/2; le plus choisi à 00c.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks vendus à 74 1/2

Pour argent achetés à 77 à 77 1/2

Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 58.

Argent achetés à 4 vendus à 4

J. N. A. McCONVILLE.

AVOCAT,

Rue St. Charles Borromée

JOLIETTE.

M. McConville suivra le Circuit de Montcalm, où il a un bureau tenu par M. J. E. B. Beaupré, Joliette, 25 Novembre 1868.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DISTRICT DE JOLIETTE.

No. 5491.

COUR DE CIRCUIT.

EN VACANCE.

MARDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante huit.

Onézime Adam, cultivateur de la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le district de Joliette.

Demandeur.

vs.

Pierre Tessier, cultivateur de la paroisse de St. Félix de Valois, dans le District de Richelieu.

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ sur motion de M. McConville, avocat du Demandeur, qu'en tant qu'il a été par le retour de Narcisse Martel, Huissier de la Cour Supérieure, pour la Province de Québec, exerçant dans le District de Joliette, que le domicile du Défendeur ne peut être trouvé dans le district de Joliette, et qu'il est absent de la Province de Québec, le dit Défendeur soit par un avertissement inséré deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié dans la ville de Joliette, appelé "La Gazette de Joliette" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié à Sorel, et appelé "The Pilot" notifié de comparaitre devant cette cour, pour répondre à la demande du Demandeur, dans les deux mois qui suivront la dernière insertion de tel avertissement, et qu'à défaut par lui le Défendeur, de comparaitre devant cette cour, dans la dite période, il soit permis au Demandeur de procéder dans sa cause, comme dans une cause par défaut, et ce jusqu'à Jugement.

J. O. DÉSILETS.

Député G. C. C.

AVIS.

Le soussigné informe de nouveau le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par sa femme ou ses engagés, et que toutes personnes qui ont déjà fait ou feront par la suite des avances en son nom, sans un ordre exprès écrit de sa propre main, perdront leurs avances.

TH. PATOILLE.

Joliette, 4 Novembre 1868.

LE CANADA ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX.

MEMOIRES.

SUR L'ORIGINE, L'ENROLEMENT ET L'EXPÉDITION DU CONTINGENT CANADIEN A ROME, PENDANT L'ANNÉE 1868.

Complété par ordre du Comité Canadien des Zouaves Pontificaux, par E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Membre du Comité.

A vendre chez tous les Libraires catholiques de la Province.

PRIX—UN ECU.

N. B.—Cette brochure se vend au profit de l'œuvre des Zouaves Pontificaux.

12 nov. am-77

L. U. FONTAINE & MARTEL, AVOCATS.

M. Fontaine tient son bureau et sa résidence à

L'ASSOMPTION.

M. Martel, à

JOLIETTE.

RESIDENCE: HOTEL VILLENEUVE.

BUREAU: RUE ST. VIAEUR.

(porte voisine de C. Baby Ecr.)

MM. F. et M. suivent les Cours de Joliette L'Assomption et Montcalm.

Joliette 5 Octobre 1868.



PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. MEUR.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

MONTREAL ET QUÉBEC,

ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de MERCREDI, le 29 Avril, les Steamers de la Compagnie Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir: Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec tous les Lundis, Mercredis, Vendredis à six heures P. M.

Vapeur MONTREAL, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec tous les Mardis, Jendis, et Samedis à six heures P. M.

Vapeur COLUMBIA, Capt. JOS. DEVAL pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M., faisant aussi la connection avec le Vapeur Mouchet à Fen à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Le Vapeur Columbia laissera Trois-Rivières pour Montréal tous les Mercredis et Dimanches à une heure P. M.

Tous les samedis il fera un voyage à Champlain, et reviendra de suite. Vapeur VICTORIA, Capt. CHARLES DAVENTY pour Berthier, Sorel, et les ports intermédiaires les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. FRS. LAMOREUX pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, L'Assomption et les ports intermédiaires, les Lundis, Mercredis, Vendredis, Jendis, et Samedis à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMERE.

Agent.

Bureau de la Cie. du Richelieu, Montréal, Avril 1868.

TERREINS A VENDRE.

MONSIEUR BENJAMIN ABBOTT offre en Vente les terrains ci-après, à des conditions libérales, s'adresser à lui-même, savoir:

- 10. 6 arpents de front sur 10 de profondeur étant partie des lots Nos. 1 et 2 de la 3e concession seigneurie de Rainzay.
20. 6 arpents de front sur 10 arpents de profondeur des Nos 3 et 4 même Concession.
30. No. 9 de la dite Concession, 61 arpents en superficie, sur lequel il y a 2 sucreries.
40. Nos. 10 et 11 de 60 arpents chaque de la dite 3e Concession.
50. Nos. 14 et 15 même superficie de la même Concession.
60. Nos 3 et 4 de la 4e Concession, de 3 arpents de large sur 20 arpents de profondeur, chaque.
70. Nos. 15, 16, 17, 18 de la 4e Concession de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, sur lequel il y a 4 sucreries.
80. Dans les 7e, 8e, 9e, Concessions (St. Louis) une étendue de terre de six cents arpents en superficie (Domaine) pourra être vendue par 60 arpents au plus, avec grange, une maison en construction; sur lequel domaine il y a une bonne partie en culture, et aussi 5 sucreries—le tout sera vendu avec garantie, et de bons titres seront fournis aux acquéreurs.
90. Une pointe de terre, située dans le Lot 10, connue sous le nom de Pointe-aux-Renards, contenant environ 60 arpents, plus ou moins.
100. Dans la concession St. Joseph, 4 terres (16 arpents de large sur 15 arpents de profondeur); ces terrains ont été commués, et sont situés sur la rivière-noire. Ils renferment des points de terre et des fies d'un sol extrêmement fertile.
Les conditions seront très libérales; termes de paiement accordés aux personnes solvables ou qui donneront des garanties suffisantes. 4—m

PERDU.

Un CHEVAL BLANC, monché, ayant une forte encolure, mais portant bas pas feuré. Ce cheval est sorti de l'écurie de MOISE ARBOUR, Point du Jour, paroisse de L'Assomption. Toutes informations concernant ce cheval seront reçues avec reconnaissance par ISIDORE ARBOUR. L'Assomption, 31 Octobre 1868.

COUR SUPERIEURE.

DAME JULIE FORAIS alias FAREST, de la paroisse de l'Épiphanie, dans le district de Joliette, épouse Commune en biens de Isaac Ritchot Demanderesse.

Le dit ISAIE RITCHOT, de la dite paroisse de l'Épiphanie, dit District, Commerçant de la Cité de Montréal et ailleurs, Défendeur.

AVIS est donné à qui il appartient que la dite Demanderesse telle que désignée, a pris une action de séparation de biens, contre le Défendeur en cette cause.

GAREAU & DESROCHERS, Avocats, de la Demanderesse. Joliette, 9 Août 1868. a—m

E. ARCHAMBAULT, HOTELIER, L'ASSOMPTION.

A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son HOTEL de l'autre côté de la rue St. Etienne, dans la spacieuse bâtisse en pierre en face de la maison qu'il occupait précédemment.

M. Archambault possède maintenant le plus grand établissement de ce genre d'ici à Montréal.

Les voyageurs trouveront chez lui tout le confort désirable; table toujours bien fournie des meilleurs mets; boisson de qualité supérieure; bons lits, etc.

Les Prix sont modérés.

N. B.—M. Archambault possède une cour spacieuse et de vastes bâtiments, tels que écuries, remise, etc., etc., le tout tenu dans le meilleur état.

P. S LIPPE, AVOCAT.

Coin des Rues St. Viaeur & Place Bourget.

(Vis-à-vis le Bureau de G. Baby, Ecr.)

JOLIETTE.

M. P. S. Lippé suivra les Circuits de l'Assomption & de Montcalm.

AUX NOTAIRES.

BLANCS

VENTE,

OBLIGATION, TRANSPORT, PROCURATION, &c., &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.



JULIUS FERSCHKE, MANICOUXI.

Informo le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:— Casques pour Messieurs. Casques pour Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletteries qu'on lui apportera. Joliette, 9 Octobre 1867.

Pilules Cathartiques de Ayer.

POUR TOUS LES OBJETS D'UNE MEDICINE LAXATIVE.

Il n'y a peut-être pas de médecine qui soit aussi recherchée qu'un Cathartique, et il n'y en a jamais eu aussi universellement adoptée, dans tous les pays et par toutes les classes de la société, que cette Pilule douce mais efficacement purgative. La raison en est que c'est un remède de beaucoup plus facile et plus effectif que les autres. Ceux qui l'ont essayée savent qu'elle les a guéris; ceux qui n'en ont pas fait usage savent qu'elle a guéri leurs amis et leurs voisins, et tous savent que ce qu'elle a fait une fois elle le fait toujours, et qu'elle ne manque jamais son but par suite d'une erreur ou d'une négligence dans sa composition. Nous avons et nous pouvons montrer des milliers et des milliers de certificats de cures remarquables dans les cas suivants, mais ces cures sont connues dans tout le voisinage; dès lors pourquoi les publier nous-nous? Adaptées à tous les âges et à toutes les conditions dans tous les climats; ne contenant ni calomel, ni aucune drogue délétère, ces Pilules peuvent être prises en toute sécurité par tout le monde. Leur enveloppe de sucre les tient toujours fraîches et les rend agréables à prendre, et comme elles sont purement végétales, leur absorption en quantité ne peut être préjudiciable à personne.

Par leur puissante influence, elles opèrent dans les viscères internes pour purifier le sens et le stimuler à une action vigoureuse; elles font disparaître les obstructions de l'estomac, des entrailles, du foie, des autres organes du corps, restaurant leur action régulière à la santé et corrigeant, quand ils existent, les dérangements qui sont la première origine de la maladie.

Des directions minutieuses sont données sur l'enveloppe de la boîte, pour les maladies suivantes, que ces Pilules guérissent rapidement.

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, la Manque de Sommeil, la Langueur et la Perte de l'Appétit, elles doivent être prises modérément pour stimuler l'estomac et restaurer son ton et son action à la santé.

Pour les Maladies du Foie et leurs différents symptômes, les Maux de Tête Biliaires, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres Biliaires, elles doivent être prises judicieusement pour chaque cas pour corriger l'action de la maladie et enlever les obstructions qui la causent.

Pour la Dysenterie ou la Diarrhée, une seule dose moyenne est généralement requise.

Pour le Rhumatisme, la Goutte, la Gravelle, les Palpitations de Cœur, les Maux de Côté, elles doivent être prises continuellement, tel que requis, pour changer l'action malsaine du système. Avec un tel changement, ces maladies disparaissent.

Pour l'Hydropisie et les Douleurs Hydropiques, elles doivent être prises en doses considérables et fréquentes pour obtenir l'effet d'une purgation drastique.

Comme Pilule du Dîner, prenez-en une ou deux pour promouvoir la digestion et soulager l'estomac.

Une dose de temps à autre stimule l'estomac et les entrailles à une action régulière, restaure l'appétit et donne de la vigueur au système. Dès lors, elle est souvent avantageuse; là même où il n'existe aucun dérangement sérieux. Quelqu'un qui se porte assez bien trouve souvent qu'elle nettoie et renouvelle l'effet sur l'appareil digestif. Il y a des cas nombreux où des purgatifs sont requis et où les vertus de ces Pilules sont connues; le public ne peut pas hésiter à s'en servir quand on a besoin d'un purgatif.

**R. R. R.**  
90  
SUR  
100

**DES MORTALITÉS** qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quel que douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, coli que bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'ague, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes sonnants, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Frisson, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec du Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

**Comment le Récupérateur Rapide agit.**

En quelques minutes, le patient sentira une légère démanaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se réandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se rémandront dans tous les tissus et veines du système, ramenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps éprouvera une plus grande chaleur. Les malades de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du Récupérateur Rapide RADWAY, 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

**RADWAY & CIE.**

87 Maiden Lane, New-York,

439, RUE ST. PAUL,

Coin de la Rue St. François-Xavier, Montréal.

**MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!**

Il n'y a plus de VERMIFUGES!

On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNÉES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vaine cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

**LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS**

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût et à la vue,

Elles sont faciles à administrer, et

Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les peres et meres s'empresent deux-mêmes de prôner leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas âge sans craindre aucuns résultats fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'on obtient ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitation frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article talchéf. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

**DEVINS & BOLTON,**

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

Joliette, 28 Novembre 1867.

**AFFLIGES! NE SOUFFREZ PLUS!**

Quand par l'usage de l'ELEXIR DU DR. JOINVILLE vous pouvez être guéris permanemment, pour une bagatelle.

Le succès extraordinaire obtenu par cette inestimable médecine pour la faiblesse physique et nerveuse, la débilité générale, la prostration et la perte de l'énergie musculaire, la rend la plus-préparation découverte jusqu'ici.

Elles fait disparaître toutes affections nerveuses, incapacité d'étudier ou de travailler, perte de mémoire, confusion, idée de suicide, craintes de folie, &c., &c., ramène l'appétit et renouvelle la santé détraite par les excès.

Jeunes gens, ne vous laissez pas blaguer par les charlatans et les médecins ignorants, mais demandez sans délai l'Elixir et soyez de suite rappelés à la santé et au bonheur. Une guérison parfaite est garantie dans tous les cas. Prix, \$1 la bouteille ou quatre bouteilles pour \$3.

Une seule bouteille suffit pour guérir les cas ordinaires.

AUSSI LES PILULES SPÉCIFIQUES DU DR. JOINVILLE pour la guérison rapide et permanent et de la gravelle, des ruptures, hernies et toutes affections des rognons et de la vessie. Guérison effectuées d'un à cinq jours. Elles sont préparées avec des extraits végétaux radicalement sans danger pour le système et ne causent jamais de nausées dans l'estomac ni n'affectent l'haleine. Aucun changement de diète n'est nécessaire durant l'usage qui en est fait et leur action n'empêche nullement le malade de vaquer à ses affaires. Prix: \$1 la boîte.

Aucun des deux articles ci-haut mentionnés sera envoyé à n'importe quelle adresse, soigneusement emballés, et franc de port, par malle ou express sur réception du prix. Adressez tout ordre à BERGER SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**FAVORIS ET MOUSTACHES!**

Croissent sur la figure la plus inberbe durant trois ou cinq semaines par l'usage du RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGEE, la découverte la plus étonnante de la science moderne, agissant sur les cheveux et la barbe d'une manière presque miraculeuse. L'élite de Paris et de Londres s'en sert avec un succès flatteur. Les noms de tous les acheteurs sont enregistrés et sa satisfaction n'est pas donnée, l'agent est remis avec plaisir. Prix: par la malle, paqueté, e, franc de port, \$1. Des circulaires descriptives et des témoignages envoyés par la malle gratis. Adressez, BERGER SHUTTS & Co., chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS!**

1,000 Minots de Blé.

2,000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS, DE TOUTES LES QUALITÉS.

250 Tinettes graisse pactée à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" Inspecté, "Thin Mess" "Prime Mess" "Thin Sides" "

500 JAMBONS GARANTIS FRAIS FUMÉS.

EN OUTRE:— Leur STOCK ordinaire D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, &c., ET EN GROS.

A des prix qui défient toute compétition

**OVIDE DUFRESNE & CIE.,**

No. 287 & 289,

RUE DES COMMISSAIRES.

**MONTREAL.**

Montréal, 11 Fév. 1867.

**A VENDRE.**

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y attaché, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin. Conditions libérales, S'adresser à Joliette, à EUSÈBE VILLENEUVE,

Joliette, 2 mai 1867

**AUX AVOCATS.**

**BLANCS**  
DE  
**Déclaration sur compte, Saisie-Arrêt A. Jugement, Affidavit, &c., &c.**

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE  
"LA GAZETTE DE JOLIETTE."  
Joliette, 16 mars 1868.

**RELIURE.**



**A. DELISLE.**

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

**JOLIETTE, GOIN DES RUES ST. CHARLES BORROMÉE ET ST. VIAEUR.**

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

**DANS TOUS LES GOÛTS.**

ET A DES **PRIX RÉDUITS.**

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant trois ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1868.

—UNE JEUNE DAME revenant à la campagne après quelques mois de séjours à la ville fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu d'une figure vulgaire, rouge et rustique, elle possédait une complexion douce et vermeille et un teint aussi poli que le marbre, au lieu de 23 ans, elle paraissait n'en avoir que dix-huit. Quant on voulut savoir la cause de ce changement si étonnant, elle répondit franchement qu'elle l'avait obtenu en se servant du BAUME CHIRCAUSSE qu'elle considérait comme une acquisition inestimable pour toute toilette de Dame. Par l'usage de ce cosmétique, Dames et Messieurs amélioreront d'un moins cent fois leurs figures. Cette préparation, comme la nature elle-même, est simple dans ses combinaisons et néanmoins ne peut être surpassée par son efficacité à chasser les impuretés, nettoyer et embellir la peau et le teint. Par son action sur l'épiderme, elle chasse toutes les humeurs malfaisantes et en laisse la surface ainsi que la nature le veut, claire, douce, polie et magnifique. Prix: \$1, envoyée par la malle ou l'express, sur réception de la commande par

W. L. CLARQUE & Co., Chimistes No. 3, rue Rayete Ouest, Syracuse, N. Y.

Les seuls agents américains pour cette préparation.

Apprenez une nouvelle bonne et joyeuse, Pour jeunes et vieux, grands et petits. La beauté si rare et si précieuse S'offre à tous; tous peuvent être jolis.

PAR L'USAGE DU **LIQUIDE BLANC,** EMAILLE DE **CHASTELLAR.**

Pour améliorer et embellir le teint. La meilleure et la plus parfaite préparation en usage pour donner à la peau une nuance magnifique comparable à la perle—nuance qui ne se rencontre que chez la jeunesse. Elle chasse de suite le hâle, les rousseurs, les boutons, les pustules, la pâleur, les éruptions et toutes autres impuretés de la peau, la laissant blanche et claire comme l'albâtre. Son usage ne peut être découvert par les yeux les plus perçants, et comme elle exclusivement composée de végétaux elle est parfaitement sans danger. C'est le seul en usage chez les Français et les Parisiens le considèrent comme indispensable à une toilette complète. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier—garantie suffisante de son efficacité. Prix, 75 centins seulement. Envoyé par la malle sur réception de l'ordre et de l'argent, franc de port, par

**BERGER SHUTTS & Co.,** Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**BEAUTE**

Cheveux bouclés, bruns, onés et de soie.

PRODUITS par l'usage du FRISEUR DE CHEVEUX du PROFESSEUR DEBREUX. Une seule application est garantie pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs des deux sexes en boucles gracieuses ou en tresses massives et magnifiques. A été en usage parmi les dandies de Paris et de Londres avec les résultats les plus admirables. Ne cause aucun détriment à la chevelure. Prix par la malle, franc de port, et empaqueté, \$1. Circulaire descriptives expédiées par la malle gratis. Adressez: BERGER SHUTTS & Co., chimistes No. 285, rue River, Troy, N. Y., seuls agents pour les États-Unis.

**EXCELSIOR! EXCELSIOR!**

L'Extérminateur de cheveux DE **CHASTELLAR,**

POUR ENLEVER LES CHEVEUX SUPERFLUS.

Pour les dames spécialement cet inestimable dépilatoire se recommande de lui-même comme un article presque indispensable pour la beauté féminine, s'applique aisément, ne brûle ni n'endommage la peau, mais agit directement sur les racines. Il est garanti pour faire disparaître les cheveux superflus tant sur les fronts bas que sur toute autre partie du corps, complètement et radicalement, tout en laissant la peau douce, unie et naturelle. Cet article est le seul en usage en France et le seul dépilatoire effectif en existence. Prix, 75 centins le paquet, envoyé franc de port, à n'importe quelle adresse sur reçu de l'ordre par

**BERGER SHUTTS & Co.,** chimistes, 285, rue River, Troy, N. Y.

**S. PIQUETTE MARCHAND.**

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin,

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES

DE

**J. Et. CHAPDELAINE,**

où il continuera, comme par le passé, son commerce de

**Marchandises Sèches, Groceries & Provisions.** DE TOUTES ESPÈCES.

Joliette, 11 avril 1867.

**A VENDRE.**

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural," par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour

**DEUX SOLS.**

**EUZÈBE VILLENEUVE. HOTELIER.**

Informe le public qu'il a fait des charges ent dans son établissement situé,

Coin des Rues Mansouet et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 5 appartements de la maison de M. Labontame; ce qui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable. Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleurs boissons seront offertes aux voyageurs.

Les gens de la campagne y trouveront un cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux. Joliette, 12 Octobre 1866.

LECTEURS

**VOYEZ ET LISEZ.**

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

MM. Devins & Bolton.

Messieurs—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-A-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'ai pu certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Voire etc.,

(Signé) **E. ST. JACQUES,**

Marchand.

**Atelier Typographique DE "LA GAZETTE DE JOLIETTE."**

**ON EXECUTE A CE BUREAU, TOUTES SORTES D'IMPRIMES, TELS QUE**

**LI VRES, CARTES D'AFFAIRES, ET DE VISITES**

**LETTRES FUNEBAIRES, BLANCS DE COMPTES**

**BIULETS DE BANQUE**

**CIRCULAIRES, AFFICHES, PROGRAMMES,**

ETC., ETC.

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

**BLANCS, POUR AVOCATS**

ET POUR

**NOTAIRES, TC., TC.**

**MM. les Greffiers ainsi que M les Secrtaires des Municipalités**

**trouveront aussi toutes les formules**

**de Banes dont ils ont besoin**

Le tout imprimé sur

**BON PAPIER,**

et à des

**PRIX TRES REDUITS**

**CHEMIN DE FER.**

Depuis le 25 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

**LUNDIS ET JEUDIS,**

à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie ou l'un des bateaux de la Compagnie du Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

**PAIN KILLER! REMÈDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES**

**CRAMPES ET DOULEURS DANS L'ESTOMAC.**

Pour Mouttrissures, Brulures, Teigne, Entorses, Endure des Articulations, Maux de Dent, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme,

**Maux de Gorge, Rhumes subits Toux etc.**

Faites-en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Vendu par tous les Pharmaciens.

**PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires.** Montréal.